Sécurité école

- l'accueil à l'entrée de l'école est assuré par un adulte ;
- ne vous attardez pas devant la porte de l'école ;
- signalez tout objet suspect;
- un contrôle visuel des sacs des adultes peut être effectué ;
- l'identité des personnes étrangères à l'école est systématiquement vérifiée :
- en maternelle, vos enfants sont repris, à la fin de chaque demi-journée, par la personne responsable légale ou toute personne nommément désignée par vous par écrit ;

L'école, conformément aux directives ministérielles, réactualise, tous les ans, son plan particulier de sécurité (PPMS), pour faire face à une situation de crise liée à la survenu d'un accident majeur naturel, technologique ou particulier (intrusion-attentat).

Des exercices liés à ces risques seront organisés durant l'année scolaire. Ces exercices ont pour objectifs de repérer les mesures à suivre (confinement-évacuation) correspondants aux différents risques.

3 exercices d'évacuation incendie seront également programmés dans l'année.

Plan particulier de mise en sûreté (PPMS)

- N'allez pas vers les lieux du sinistre. Vous iriez au-devant du danger!



- Écoutez la radio
- Respectez les consignes des autorités



France INTER: 93.2 Mhz Angers et 90.2 Mhz Segré

France INFO: 105.5 Mhz Angers et Saumur; 105.9 Mhz Cholet

Radio Locale conventionnée par le préfet Alouette : 99.1 Mhz Angers et 103.2

Mhz Segré

- N'allez pas chercher votre enfant à l'école pour ne pas l'exposer ni vous exposer.
- Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.



- Ne téléphonez pas.
- N'encombrez pas les réseaux, laissez-les libres pour que les secours puissent s'organiser.



 Recevez avec prudence les informations souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles).